

### Le mot du Maire

La nouvelle communauté de communes du Val de Sully a donc pris son envol le 1er janvier 2017. 19 communes vivent désormais ensemble liées par les contraintes de la loi NOTRe. Cela implique une nouvelle manière de travailler, sur bien des points. Les 44 conseillers communautaires ont à gérer les orientations de la nouvelle C.D.C. aussi bien sur les compétences obligatoires, les optionnelles (fortement conseillées) et les facultatives. Le bureau est composé de la présidente Mme LEPELTIER et de 9 vice-présidents, qui se réunissent toutes les semaines. J'ai eu l'honneur d'être élu l'un de ces vice-présidents. Ce poste me permet d'être au cœur des dossiers de cette C.D.C. et d'en avoir connaissance avant mes collègues conseillers, ce qui est un plus. L'avenir se joue de plus en plus au sein des communautés de communes, les mairies perdent régulièrement de plus en plus de services de proximité. Pour preuve, nous avons perdu récemment la délivrance des cartes d'identité. Depuis le premier mars, vous n'avez d'autre choix que de vous rendre à Sully/Loire pour demander le renouvellement de cette dernière (voir page 7). Imaginez les problèmes que vont rencontrer les personnes éloignées de Sully/Loire et sans moyen de locomotion. Il appartient donc à la C.D.C de trouver des solutions à ces problèmes, autant dire qu'il y a du pain sur la planche.

Malgré mes nouvelles responsabilités, je reste toujours disponible pour la commune.

Avec tout mon dévouement.  
Patrick Foulon



De gauche à droite. Assis : M. Riglet, Mme Lepeltier, M. Auger. Debout : M. Asselin, M. Foulon, Mme Benoist, M. Lefebvre, Mme Brague, M. Boudier, M. Thuillier.

### L'édito

Ce Petit Saint Pérois est le premier depuis que notre commune appartient à la Communauté de Communes du VAL DE SULLY dont le logo est bien connu maintenant. L'élaboration de celui-ci a été confiée à une agence de communication et portée par une commission constituée par les élus des 2 anciennes com-com. C'est un logo simple et moderne « C'est le côté classe de ce logo qui a séduit les élus » a souligné J.C. Asselin, élu communautaire de Saint Benoit. Ses caractéristiques graphiques représentent un U de couleur sable doré surmonté de flèches et, dans le même alignement que le U, une courbe bleue dans laquelle on retrouve la même terminaison, une flèche. La couleur sable doré symbolise le patrimoine, la terre, et les flèches s'élevant vers le haut incarnent l'élan, l'impulsion et le dynamisme du territoire. Dans les deux flèches du U, on peut imaginer les tours du château de Sully. La couleur bleue de la courbe évoque la Loire, qui assure la liaison entre le nord et le sud. Quoiqu'il puisse signifier, chacun est libre d'en faire son interprétation. Ce logo sera désormais présent sur tous les supports de communication et les bâtiments communautaires (siège, office du tourisme, zones d'activités).



### Sommaire

- Page 1 :** Le mot du Maire - L'édito
- Page 2 :** L'école municipale V. Meunier, Animation communale - Bibliothèque
- Page 3 :** Informations diverses
- Page 4 et 5 :** Retour sur les derniers évènements
- Page 6 :** « Saint Père d'antan »
- Page 7 :** Evènements à venir - Quizz
- Page 8 :** Les nouvelles du conseil municipal

# L'école municipale Victor Meunier



En 2016-2017, nous travaillons sur le thème des Arts : nous avons créé des œuvres, avec toutes les classes ; nous étudions des musées et nous apprenons à comprendre et reconnaître les principaux mouvements artistiques qui ont existé. Avec ce thème, nous pouvons parler de nos projets importants cette année :

Nous organisons **une classe de découverte** où nous allons visiter les musées d'Orléans ( FRAC, Beaux Arts, médiathèque...) et des musées de Paris ( Le Louvre, le centre Beaubourg, le Palais de la découverte...). Nous partirons le lundi 24 avril avec les CE2, les CM1 et les CM2 et nous passerons deux jours à Orléans et trois jours à Paris. Après, nous revenons dans le Loiret et nous continuons avec une semaine à bicyclette, en passant à Cepoy, Nibelle, Jargeau, Chateaufort sur Loire et Saint Benoit. A Jargeau, nous retrouverons les CP, qui seront aussi à bicyclette, à partir du lundi premier mai. Nous travaillerons avec la Maison de Loire, puis nous reviendrons en trois étapes à St Père, en campant à Jargeau, Chateaufort et Saint Benoit. Nous serons en autogestion, c'est à dire que nous ferons les courses, les repas, les compte-rendus et les services.

Nous ferons **une kermesse le samedi 10 juin** après-midi, avec **une exposition de nos travaux** de l'année. Il y aura beaucoup de stands.

Nous présenterons notre **spectacle de fin d'année** à l'Espace Blareau le vendredi 30 juin à 20h00.

En plus, nous avons **fait un marché de Noël** où nous avons montré le spectacle de l'animation du midi avec Sandrine le vendredi 16 décembre.



Nous avons aussi organisé **notre randonnée d'hiver le dimanche 10 janvier**, mais il a fait très froid et le climat n'était pas bon ; il y a eu moins de monde que d'habitude mais les gens qui sont venus étaient contents quand même.

Aussi, nous continuons les vendredis gourmands, le site internet, le sport USEP et notre journal La Pie. Pour avoir d'autres informations, vous pouvez nous écrire, par exemple à l'adresse : [ecolestpere@wanadoo.fr](mailto:ecolestpere@wanadoo.fr) .



## Animation communale

Les écoliers Saint-Pérois ont participé activement aux ateliers manuels proposés par l'animatrice municipale pendant les vacances de février. À la une : l'atelier des cœurs à décorer ; petit clin d'œil à la Saint Valentin, décoration de masques et dégustation de crêpes pour le traditionnel Mardi Gras, atelier cartes magiques à gratter, et la fabrication d'animaux 3D. Un nouveau programme d'activités sera proposé aux enfants prochainement, pour les vacances de printemps. Pour information, à compter de ces vacances prochaines, la somme de 2,50 € sera facturée aux familles, à chaque atelier dont l'enfant participera, ceci contribuant à l'achat des fournitures nécessaires.



Les enfants participant à l'animation de la pause méridienne, avec Sandrine sont en pleine préparation de la kermesse, qui aura lieu le samedi 10 juin, l'après midi, au profit de la coopérative scolaire. De nouveaux stands seront proposés, alors venez nombreux !



## Bibliothèque

A la bibliothèque, nous vous accueillons toujours aussi chaleureusement, tous les après-midis, à cette occasion, vous pourrez découvrir de nombreux ouvrages qui nous ont été gracieusement offerts. Les enfants de l'école viennent aussi régulièrement, écouter des contes divers, emprunter des livres, auprès de l'animatrice et de l'équipe de bénévoles.

Une animation du « club des bébés lecteurs » a eu lieu le **lundi 3 avril à 9h30**.



## Informations paroissiales



s'adresser à :  
 Père Robert LEROY,  
 Presbytère de Sully,  
 5 Place Maurice de Sully  
 45600 SULLY sur Loire.  
 Tél : 02.38.36.25.51  
 Mail : robertleroy45370@gmail.com

## Information Gendarmerie



La gendarmerie rappelle qu'il faut veiller à bien fermer vos voitures et vos maisons pour éviter les vols « d'opportunités » et nous rappelle la « règle des 3 P » : Protéger, Participer et Prévenir.

**Protéger** son habitation : renforcer les points d'accès, ne pas laisser entrer des inconnus, éviter de révéler son absence... **Prévention** des cambriolages : demander à un voisin de confiance de porter une vigilance.

En cas de cambriolage ou de vol : ne toucher à rien avant l'arrivée des gendarmes ! Cela pourrait modifier ou supprimer des indices pour mener l'enquête. En cas d'urgence il faut composer le 17 : un gendarme spécialiste sera toujours à l'écoute.

## Un geste citoyen

Nous vous rappelons que la loi LABBE interdit toute utilisation d'herbicides et autres produits phytosanitaires sur les trottoirs. Nous appelons chacun d'entre vous à effectuer un geste citoyen et civique en entretenant le trottoir devant votre maison ainsi qu'un geste de solidarité pour aider les administrés qui ne peuvent pas effectuer ce désherbage pour des raisons de santé, d'âge... Les employés des services techniques ne peuvent passer leur temps une binette à la main.

Merci à tous.

## Recensement

Nous tenons à remercier tous les St-Pérois pour l'accueil qu'ils ont réservé à nos 2 agents recenseurs. Voilà quelques chiffres résultant de cette enquête.

563 logements à recenser :

- résidences principales : 487 ( 300 par internet et 187 par papier)
- résidences secondaires : 24
- résidences occasionnelles : 2
- logements vacants : 50



535 adresses dont 14 collectives (plus de 2 logements à cette adresse).

pour le district 1 : 519 bulletins individuels

pour le district 2 : 530 bulletins individuels

donc, 1049 personnes qui ont été recensées.



## Opération « Vieux Vélos »

Dans sa volonté de réduire les déchets et dans le prolongement des actions déjà engagées avec des associations locales comme Emmaüs, le Sictom de Châteauneuf-sur-Loire a décidé de s'associer à l'Hadec, présidée par Maxime Bourassin, pour la valorisation des vieux vélos.

### Tout est accepté, même les pièces détachées

À l'origine de cette initiative avec l'Hadec, un même objectif partagé : réduire les déchets en valorisant l'économie circulaire par la réparation et la revente à petits prix des vélos.

### Les Saint Pérois qui souhaitent se débarrasser de leurs vieux vélos peuvent s'adresser à la Mairie qui a un endroit dévolu pour leur stockage sur la commune.

Nous récupérons toutes les bicyclettes et pièces détachées, même en mauvais état. Puis, les vélos seront remis à Richard Nalet, bénévole de l'association Hadec qui pilote le projet.

Une fois remis en état, ils sont vendus dans un dépôt-vente, "La caverne de Sylvie", situé rue Bernard-Palissy, à Gien, pour une trentaine d'euros ».

Les bénéfices générés par cette opération permettront de faire de la pédagogie dans les écoles. Richard Nalet a déjà conduit une animation sous la forme d'un atelier de réparation de vélos au collège de Sully-sur-Loire.



## Ouverture d'une Boutique-Atelier à St Père

"COMME DANS UN REVE" se décompose en 2 espaces :

Le **1er espace** destiné à la vente :

- de petits meubles et d'articles de décoration d'occasion. Laissés en dépôt-vente (comme actuellement).
- de petits meubles, d'articles de décoration et luminaires réalisés en partie par des artisans.
- de kits déco en DIY. En vannerie, en carton, en bois et/ou avec des objets de récup de la vie courante (bocaux, accessoires de cuisine,...).
- de peintures et enduits décoratifs pour meubles et murs de la marque "THE LITTLE SHOP".

Le **2ème espace** aménagé en atelier pour permettre de recevoir du public et d'organiser des cours/ateliers. Les cours sont destinés à un public d'adultes et/ou d'enfants (à partir de 6 ans). Vous y trouverez des cours de relooking de meubles, création de meubles et luminaires en carton, réalisation d'articles de décoration et petit bricolage ; ainsi que des cours artisanaux comme la vannerie, la mosaïque, le rug hooking, la réalisation de décoration en pâte polymère, l'art textile, et bien d'autres à venir...

Un "petit coin" détente où les clients pourront prendre un café ou un thé est mis à votre disposition. Avec une terrasse en extérieure prévue aux beaux jours. L'idée est de faire de ce lieu, un endroit convivial et vivant où les personnes auront plaisir à venir et revenir

Vous pouvez prendre contact par téléphone 02 38 35 15 34 ou en passant à la boutique au 6, rue de Paris. N'hésitez pas à demander le planning des cours/ateliers.



## Education canine St Pèreoise



Durant deux jours au mois de décembre, le concours en ring qui a eu lieu à Saint Père a été d'un niveau très intéressant et c'est monsieur le Maire qui est venu remettre les récompenses aux différents compétiteurs. Cette manifestation s'est superbement bien déroulée grâce à tous les bénévoles du Club.

MERCI à tous.



## Voeux du Maire



« Les drames, les attentats, la guerre créent depuis des années une situation instable au niveau national et mondial, avec des retombées qui finissent par nous affecter au quotidien. Alors, souhaitons vraiment que 2017 soit une bonne année » : c'est par ces mots que Monsieur le Maire de Saint-Père, a entamé sa cérémonie de vœux qui a eu lieu cette année le mardi 10 janvier. La salle polyvalente était encore bien remplie pour cet évènement.

## Assemblée Générale du Club de l'Amitié



Au cours de l'assemblée générale, le club de l'Amitié a élu une nouvelle présidente en la personne de madame BROSSARD, celle-ci vous propose un petit récapitulatif des activités proposées au club. Le club de l'Amitié de Saint Père compte actuellement 62 adhérents. Nous nous réunissons le jeudi après-midi de 14h à 17h30 pour passer un moment convivial et jouer à différents jeux : belote, scrabble, triominos ... Plusieurs concours de belote sont organisés au sein du club : un s'est tenu en janvier, un autre en février et le dernier le jeudi 30 mars. Nous sommes régulièrement invités à participer à des concours interclubs dans les communes du Val de Sully.

Quelques repas ont lieu au cours de l'année, ainsi qu'un pique-nique à l'étang de Bray en Val début juillet.

Une sortie sur le canal du Nivernais se déroulera le lundi 19 juin. Nous envisageons une autre sortie, le projet est à l'étude.

Au cours de notre après-midi crêpes, le dimanche 19 février, les membres du bureau ont offert une superbe plante à madame Liliane THIBAUT pour la remercier d'avoir été présidente du club pendant une petite dizaine d'années.

Si nos activités vous intéressent, vous pouvez nous rejoindre en vous inscrivant au club : pour cela, contacter Madame Annick VOISIN au 06.44.92.10.12.

La Présidente



La commune tient également à remercier très chaleureusement Madame THIBAUT pour son dévouement au service de l'association "Le Club de l'Amitié" pendant toutes ces années.

MERCI LILIANE

## Retour sur quelques évènements (suite)



### Repas pour nos aînés

Le 5 mars, comme tous les ans, les personnes de plus de 70 ans ont été invitées à partager un repas préparé comme l'année dernière par le traiteur AVEZARD de Contres (41). Toutes les personnes présentes ont pu également, durant l'apéritif, assister à la projection d'un film des années 60 relatant la vie de Saint Père à cette époque là. Monsieur le Maire a offert des bouquets de jonquilles aux grands mères dont c'était la fête ce dimanche. Tout le monde s'est régalé durant ce déjeuner animé encore grâce à l'accordéon de M THILLOU Francis que l'on tient de nouveau à remercier.



### Association Multisports de St Père : A.M.S.



#### Activités hivernales à l'A.M.S. :

- Ski à l'Alpe du Grand- Serre en février.
- Repas en mars où petits et grands ont partagé un moment festif très convivial.

#### Activités à venir :

- Sports collectifs en salle (gymnase de St Benoit),
- Footing tous les lundis.
- Soirée Bowling et sortie canoé-vélo en famille.
- Week-end VTT et multisports fin août autour des grands lacs Auboisi.



**Projet de création d'une section Batellerie et élaboration du projet de construction d'un Fûtreau de Loire.**



### Assemblée Générale de Fil en Aiguille

Mardi 21 février a eu lieu l'Assemblée Générale de l'Association.

La présidente et animatrice Bernadette Huet a fait le compte-rendu de l'année passée.

Suite à de nouvelles adhésions, il a été nécessaire d'ouvrir un cours supplémentaire le mardi matin.

La situation financière bien gérée permettra de nouveaux investissements en matériel (surjetteuse, lampes, fer à repasser).

Le bureau a réélu : Bernadette Huet présidente, Françoise Rigal secrétaire et Martine Legrand trésorière.

La séance s'est achevée par le pot de l'amitié agrémenté d'un gâteau réalisé par une adhérente.





Dans le petit saint pèreois n° 4 de juin 2009 nous relations l'histoire des ponts entre Sully et Saint Père. Dans ce numéro nous vous proposons de revoir l'inauguration du sixième pont datant du 20 juillet 1947. Les illustrations de cet article nous ont été fournies par une Saint Pèreoise que nous remercions encore vivement. Nous vous rappelons que toutes les « archives » que vous possédez sont les bienvenues, merci à l'avance.

**PROGRAMME des Fêtes**

Samedi 19 juillet, à 21 heures :  
**Grande Retraite aux Flambeaux**

Dimanche 20 juillet :  
 À 8 heures :  
**Grande course cycliste Internationale**  
 organisée par l'U.C. Gien-Sully

À 11 heures :  
**Inauguration du Pont**

L'après-midi :  
**GRAND CORSO FLEURI**

À 14 heures :  
 Réception de la reine à la mairie

À 14 heures 30 :  
**Défilé des Chars**  
 (départ, route de Bourges)

Le soir, dans le Parc du Château :  
**GRANDE FÊTE DE NUIT**  
 avec le concours de Georges MILTON, Rudy HIRIGOYEN et Bernard POTONNIER  
 Orchestre symphonique

**Grand Bal champêtre**  
 Orchestre Ham Bal Brussels

Pour la Fête de Nuit, les billets d'entrée sont en vente chez M. Noël Godin, à Sully.  
 Voir en 4<sup>e</sup> page les horaires de cars spéciaux.

Dans le Journal de Gien du samedi 19 juillet est annoncé, en première page, le programme de l'inauguration du sixième pont de Sully. Dans ce journal, qui ne fait à l'époque que quatre pages, une page est consacrée à cet évènement. C'est un article très complet écrit par monsieur Louis MARTIN (qui a d'ailleurs écrit beaucoup de choses à l'époque sur Sully et sa région) qui nous présente tout d'abord l'histoire des 6 premiers ponts. Cela nous permet d'apprendre que le pont qui va être inauguré remplace le précédent qui n'aura été en place que 11 mois (30 juillet 1943 - 6 juillet 1944). Nous apprenons également que M l'ingénieur T.P.E. COLLETTE, qui achève sa carrière, à Sully, au milieu de l'estime générale, aura eu ce privilège unique sans doute dans la vie professionnelle des Ponts-et-Chaussées : d'avoir reconstruit trois fois le même pont en l'espace de quinze ans.

Dans le journal de Gien de la semaine suivante, il nous est relaté cette manifestation: 10 000 personnes ont assisté aux fêtes de Sully. Malgré les menaces de la veille et la pluie du matin, il fit un soleil resplendissant. Dès la veille dans l'après-midi, le pont de Sully avait été ouvert à la circulation. La cérémonie de l'inauguration était donc purement symbolique. C'est donc le Préfet M. LOTA qui coupa le ruban tricolore côté Sully après que le député-maire de Gien, le docteur DÉZARNAULDS, ait refusé de le faire. M. Albert COSSONNET, Maire et Conseiller Général de Sully, signala tout de même qu'il aurait aimé que ce soit le Ministre des Travaux Publics, en personne, qui vienne inaugurer ce pont. En arrivant côté Saint Père, le même ruban symbolique attendait le cortège. Derrière celui-ci se trouvaient MM. BEAUDOIN, Maire de Saint Père, le capitaine BALLE, son adjoint, MM. PONCET et DAUBRY, conseillers municipaux. Poignées de mains. Congratulations. Au moment de trancher le nouveau nœud gardien, on s'aperçut qu'il manquait la paire de ciseaux indispensable. Un conseiller se précipita au bistrot du coin. Comme il tardait à revenir, M. l'ingénieur THIRION passa prosaïquement, ses ciseaux de poche ; et les cocardes tricolores s'en irent flotter au gré du vent. Le pont de Sully était officiellement et pacifiquement « libéré ».

L'après midi, comme il était prévu dans le programme, un magnifique corso fleuri constitué de 8 chars, tous plus beaux les uns que les autres, avec toutefois une préférence pour celui du « Petit Trianon » dont l'idée avait germée dans la tête



Char du petit Trianon



de Mme Marie Louise de « Paris Mode ». Celui de Saint Père évoquait avec un air accompli les piles et le tablier aérien du nouveau pont suspendu. Cependant, à l'époque, les corsos réputés d'Olivet n'arrivaient pas à la cheville du corso de Sully aux dires de certains visiteurs. Le soir la grande fête de nuit fut en partie gâchée par des événements malheureux dus à une organisation défailante. Dommage !

Il restait aux organisateurs à remercier les services réguliers et spéciaux d'autocars Rolfe et Fréjy et surtout de la TREC pour leur contribution au transport de ces milliers de visiteurs.

Il est à noter également que la course cycliste internationale fut remportée par un local, le cosnois Miel.



Char de Saint Père sur Loire



### Carte d'identité à portée de clic

- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et je saisis mon état-civil et mon adresse.

- Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- Je choisis l'une des mairies équipées de bornes biométriques (Sully).
- Je rassemble les pièces justificatives.
- Je me présente au guichet de la mairie avec mon numéro de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

**St Père sur Loire**  
Dimanche 30 Avril 2017

**VIDE GRENIERS** 2€ le mètre

Réservé aux particuliers - Emplacement donné au fur et à mesure des arrivées

De 7h à 18h à proximité de la salle polyvalente  
**Buvette - restauration**

**Marché du terroir**  
**Foire artisanale**  
(Entrée gratuite)

\* d'infos : 02 38 38 47 15



### Évènements à venir

30 avril	<b>St Père en Fête</b>	Vide greniers + Foire Artisanale
10 juin	Ecole V.Meunier	Kermesse
10 et 11 juin	Education Canine	<b>Journée Portes Ouvertes</b>
24 juin	<b>St Père en Fête</b>	<b>Fête de village</b>
30 juin	Ecole V.Meunier	Spectacle Espace Blareau
7 Juillet	A.M.S. (multiports)	<b>Assemblée générale</b>

### À la découverte de St Père



Où se trouve cette façade de maison ?



Réponse dans le prochain numéro



## Le conseil municipal du 22/09/2016 :

### REPARTITION DES SIEGES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE ISUE DE LA FUSION-EXTENSION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SULLIAS, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL D'OR ET FORET ET LA COMMUNE DE VANNES SUR COSSON

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la répartition des 44 sièges de Conseillers Communautaires au sein de la future intercommunalité sur la base d'un accord local, soit 2 Conseillers pour la Commune de Saint Père sur Loire.

### REVISION DES TARIFS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT AU 01/10/2016

Le Conseil Municipal fixe, à la majorité, à compter du 01/10/2016, la part revenant à la Commune pour l'équilibre du budget de l'assainissement :

- 30 € HT / an pour la base forfaitaire de la redevance de déversement à l'égout,
- 0,77 € HT / m3 pour la partie proportionnelle à la consommation d'eau.

### DISSOLUTION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AU 31/12/2016

Le Conseil Municipal décide, à la majorité, de dissoudre le CCAS au 31/12/2016 et d'exercer directement cette compétence sauf si celle-ci est transférée à la Communauté de Communes.

### SUPPRESSION DES REGIES DE RECETTES DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE LA GARDERIE : MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEURS

Le Conseil Municipal prend acte de la suppression des régies de restaurant scolaire et de la garderie à compter du 01/10/2016 et approuve la modification de l'article n° 5 des règlements intérieurs.

### CONCOURS DU COMPTABLE PUBLIC : ATTRIBUTION D'INDEMNITES

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder au Comptable public l'attribution d'indemnités, pour l'année 2016, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière.

### CREANCES IRRECOUVRABLES : ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'admission en non-valeur des créances suivantes :

- 2 056,95 € sur le budget communal,
- 901,49 € sur le budget du service de l'assainissement,

suite à un jugement du Tribunal d'Instance de Montargis prononçant l'effacement de toutes les dettes du redevable.

### RAPPORT ANNUEL 2015 DU DELEGATAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2015 du délégataire détaillant le prix et à la qualité du service public d'eau potable.

Le rapport susmentionné, destiné notamment à l'information des usagers, est mis à la disposition du public.

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le remplacement des fenêtres de la salle polyvalente a été réalisé. Les portes seront prochainement posées. Ces travaux vont bénéficier d'une subvention de l'Etat à hauteur de 70 % au titre du fonds de soutien à l'investissement public local, soit 21 424 €.

La quatrième tranche de rénovation de l'éclairage public se termine avec la pose de 23 luminaires. Deux tranches seront encore nécessaires pour équiper la totalité de la Commune en LEDS.

## Le conseil municipal du 07/11/2016 :

### CONSULTATION DES COLLECTIVITES MEMBRES DU SICALA DU LOIRET SUR LA DISSOLUTION DU SYNDICAT AU 31/12/2016

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de donner un avis favorable à la dissolution, au 31 décembre 2016 du syndicat mixte d'aménagement de la Loire et de ses affluents (SICALA) dont elle est membre.

### CONSULTATION DES COLLECTIVITES MEMBRES DU SYNDICAT SUR LES CONDITIONS FINANCIERES DE LIQUIDATION DU SICALA DU LOIRET

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de donner un avis favorable à la signature de la convention de liquidation du SICALA.

### CREATION D'UN SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE DES COMMUNES ET COMMUNAUTES DU LOIRET

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de demander aux représentants de l'Etat dans les départements du Loiret et du Loir-et-Cher de créer un syndicat mixte compétent pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés compétentes adhérentes.

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Une réunion avec la SNCF a eu lieu le 10 octobre dernier. Le projet d'aménagement du pont en piste cyclable est acté et le déclassement de la voie est en cours. La SNCF reste propriétaire mais transfère le pouvoir de gestion. Les bureaux d'études vont être sollicités.

L'entretien de la ligne sera réalisé au printemps prochain.

## Le conseil municipal du 06/12/2016 :

### REVISION DES TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE AU 01/01/2017

Le Conseil décide, à l'unanimité, de fixer, à compter du 1er janvier 2017, les tarifs de location de la salle polyvalente comme suit :

- 180 € pour les personnes ou entreprises de la Commune,
- 320 € pour les personnes hors-Commune,
- 20 € pour l'enlèvement des déchets par les services techniques,
- 20 € pour les associations, si enlèvement des déchets,
- 54 € en cas de désistement, pour les personnes ou entreprises de la Commune et 96 €, pour les personnes hors-Commune.

### RECENSEMENT DE LA POPULATION 2017 : REMUNERATION DES AGENTS ENQUETEURS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer deux emplois d'agents non-titulaires pour assurer le recensement de la population pour la période de janvier à fin février 2017 et fixe leur rémunération.

### PARTICIPATION A LA FORMATION APPROFONDISSEMENT BAF A ORGANISEE PAR FAMILLES RURALES

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, que deux agents suivent la formation approfondissement BAF A et s'engage à régler à Familles Rurales la totalité des frais de formation.

### CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF D'ACTION SOCIALE

Suite à la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale au 31 décembre 2016, le Maire propose à l'Assemblée de former un comité consultatif composé d'élus et de personnes qualifiées extérieures.

Le Conseil Municipal désigne les membres suivants : M. FOULON Patrick, Mme BASTY Raymonde, M. BRETON Denis, M. HIR-LAY Jacques, Mme ZUSATZ Christelle, Mme THAUVIN Christine, Mme THIBAUT Liliane, Mme TRIPOD Gisèle, M. PERON Roland, Mme THIBAUT Nathalie, Mme BOUCHARD Yvette.

### REGLEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à régler les factures d'investissement de la Commune dans la limite des crédits suivants : Chapitre 20 : 8 825.00 € et Chapitre 21 : 19 409.88 €

### REGLEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à régler les factures d'investissement du Service de l'Assainissement dans la limite des crédits suivants : Chapitre 23 : 55 586.39 €

### DEBAT SUR LA FISCALITE POUR L'ANNEE 2017

Suite à la demande de Mme THAUVIN et de M. TELLIER, les Conseillers Municipaux ont débattu sur la possibilité de modifier à la baisse les trois taxes locales (foncier bâti, foncier non bâti et taxe d'habitation) pour l'année 2017 dans la même proportion que la taxe en vigueur mise en place par l'intercommunalité du Sullias, soit 1.13 %

Le Maire rappelle toutefois que, malgré la baisse des recettes, les taux des taxes n'ont pas augmenté depuis 2011.

Cette proposition, bien que souhaitable, semble un peu prématurée. Après un débat fructueux, il est arrêté que la décision sera prise lors de la séance du vote du Budget Primitif 2017.

### CONSTITUTION DE SERVITUDES AU PROFIT D'ENEDIS POUR LA MODIFICATION DU RESEAU HTA AERIEN SUR LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser ENEDIS à bénéficier de servitudes pour l'implantation d'une armoire de coupure Rue des Sables, et pour une extension du Réseau HTA Souterrain sur des parcelles privées communales.

## Mairie de Saint Père sur Loire



Tel : 02.38.36.21.84

Fax : 02.38.36.53.67

[saintperesurloire@wanadoo.fr](mailto:saintperesurloire@wanadoo.fr)

[www.saintperesurloire.fr](http://www.saintperesurloire.fr)



Mme Sylviane Bertrand  
nouvelle conseillère remplaçant  
Mme Laura Poteau Labaille démissionnaire

## Nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie

**A partir du 30 janvier 2017**

**LUNDI 13 H 30 – 17 H 00**

**MARDI 8 H 30 – 12 H 30**

**JEUDI 8 H 30 – 12 H 30**

**VENDREDI 13 H 30 – 17 H 00**